

25371

Casablanca le 19 - 12 - 2020

A Monsieur Le Directeur de La MUPRAS.

Objet: nouvelle demande de P.E.C pour IRM dont copie ci-jointe

Monsieur Le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir examiner ce qu'il suit:

Pendant la pandémie du CORONA virus, j'en déposé une demande de prise en charge pour IRM (PROSTATE) en mettant mon numéro de téléphone pour l'ordonnance du Dr malogue, les bureaux de la MUPRAS étaient fermés,

mes appels téléphoniques n'ont abouti à rien, et ce n'est qu'il y a environ 10 jours que j'ai pu récupérer une copie de la prise en charge établie le 27 Juillet 2020 (Hor détaillé) excédant les délais tolérés.

Ceci dit, je vous prie de bien vouloir donner vos instructions pour mettre à ma disposition une nouvelle PEC.

Veuillez noter que l'ordonnance de la demande est toujours dans les bureaux de la MUPRAS.

Je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes salutations les meilleures.

Moustapha Benkadiwi

N° 1494

Phone 06 33 30 33 63. M. Benkadiwi



Docteur HAFID OUKHLIFT

58, Boulevard d'Alsace

Benjdia, 2ème étage

CASABLANCA

Examen du 16/12/20 - Edité le 16/12/20

Monsieur BENKADMIR MOSTAPHA

Réf. : 20L869

Page : 4/5

ANALYSES

RESULTATS

UNITES

NORMALES ANTECEDENTS

PROBNP ----- 27 pg/ml

Valeurs usuelles :

Avant 75 ans : < 175 pg/ml

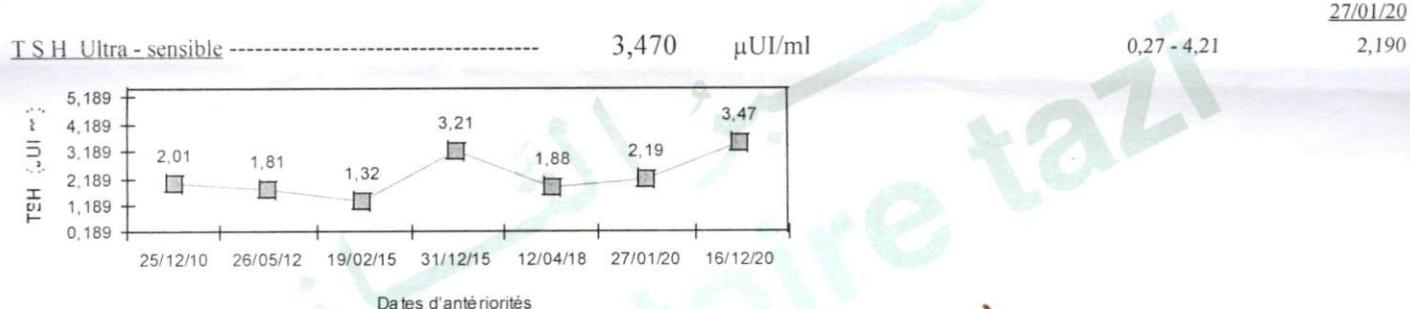
Après 75 ans : < 526 pg/ml

En cas de dyspnée aigue, l'insuffisance cardiaque peut être écartée si résultat < 300pg/ml

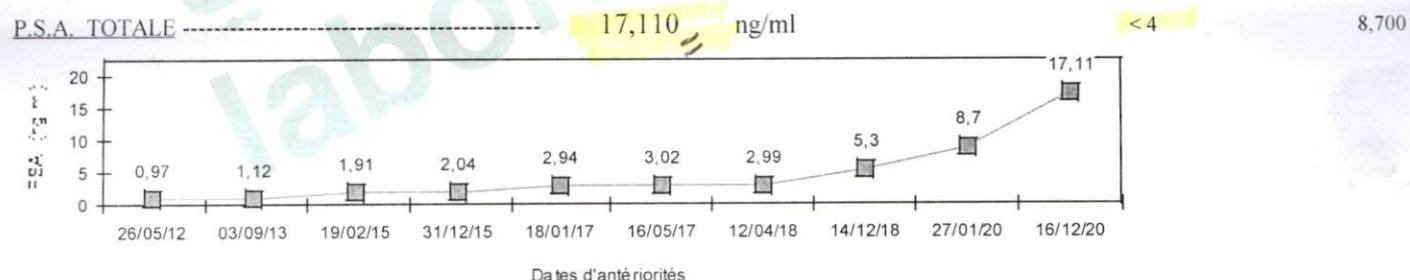
En cas de dyspnée aigue, l'insuffisance cardiaque est probable pour les résultats suivants:

Avant 50 ans : > 450 pg/ml - Entre 50 et 75 ans : > 900pg/ml - Après 75 ans : >1800 pg/ml

HORMONOLOGIE (CHIMILUMINESCENCE COBAS 6000)



MARQUEURS (AUTOMATE ROCHE COBAS 6000)



25/01/1494

28



Le 27 juillet 2020

RADIO 2 MARS SOUNA
532 BD 2 MARS
CASA, 20000
MAROC

Objet : PRISE EN CHARGE PARTIELLE

N/REF : : 20200800003700

Adhérent : BENKADMIR MOSTAPHA

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de MOSTAPHA BENKADMIR.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 2000.00 MAD
- Restant à charge adhérent : 500.00 MAD

Validité de prise en charge : du 20-03-2020 au 20-06-2020.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

Centre d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à MOSTAPHA BENKADMIR.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.



NOTE AU DESTINATAIRE : La copie de la prise en charge est acceptée pour faire valoir le droit au paiement de la facture.

Le paiement des factures relatives aux P.E.C. est soumis aux conditions suivantes :

- Cette P.E.C. est nominative ne peut être cessible. Nous ne garantissons pas le paiement en cas de substitution du bénéficiaire.
- Toute facture doit mentionner la cotation des actes médicaux et doit être accompagnée d'une copie de la présente P.E.C. et des notes d'honoraires des praticiens.
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Pour toute analyse ou radio prière de transmettre les résultats et comptes rendus sous plis.
- Toute facture doit être libellée au Nom de la MUPRAS.
- Identifiant fiscal (IF) Et l'identifiant commun de l'entreprise (ICE) doivent être obligatoirement mentionnés sur la facture.
- Relevé d'identité bancaire (RIB) 24 chiffres doit être obligatoirement mentionné ou joint à la facture.

Centre d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.
Tél : 05 22 20 45 45 LG - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

OK 605